
Appel d'offres

Crèche éco :
Une offre de formation pour accompagner les
crèches dans la transition écologique

2024
Île de France

Sommaire

1. CONTEXTE

- 1.1 Présentation d'Uniformalion
- 1.2 Enjeux de la demande

2. CADRE DE L'APPEL D'OFFRES

- 2.1 Obligations réglementaires
- 2.2 Moyens matériels
- 2.3 Moyens humains
- 2.4 Mise en œuvre de l'action de formation, suivi et évaluation de la prestation
- 2.5 Tarification
- 2.6 Mode de gestion administrative
- 2.7 Mise en œuvre de la prestation

3. OBJET DE LA DEMANDE

4. MODALITES DE CONSULTATION

- 4.1 Critères qualité
- 4.2 Clauses sociales
- 4.3 Condition d'envoi des offres et calendrier

ANNEXES

- Annexe 1 : fiche de présentation de l'organisme de formation
- Annexes 2 : fiche pédagogique
- Annexe 3 : fiche tarifaire

1. Contexte de l'OPCO

1.1 Présentation d'Uniformation

Uniformation, OPCO de la cohésion sociale, soutient ceux qui s'engagent dans l'accompagnement de la personne dans toutes les étapes de sa vie : une économie du quotidien répondant à des besoins sociétaux.

En tant qu'opérateur de compétence, nous accompagnons les branches professionnelles sur des enjeux d'emploi et de formation : gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, détermination des priorités de financement, accompagnement sur les certifications et blocs de compétence et observation des secteurs d'activité et des territoires.

Pour nos adhérents, majoritairement des structures de moins de 50 salariés, nous développons des services et un accompagnement de proximité pour améliorer l'information et l'accès des salariés à la formation professionnelle, notamment au regard des mutations économiques et techniques des différents secteurs d'activité.

1.2 Enjeux de la demande

Depuis la loi Climat et résilience du 22 août 2022, les OPCO ont pour mission d'informer les entreprises sur les enjeux liés à l'environnement et au développement durable et de les accompagner dans leurs projets d'adaptation à la transition écologique, notamment par l'analyse et la définition de leurs besoins en compétences.

Le secteur de la petite enfance est impacté par la transition écologique que cela soit en lien avec les contraintes réglementaires ou par les projets proposés sur des enjeux d'éducation, d'activités proposées aux parents ou aux enfants.

Un parcours de formation a ainsi été proposé en 2023 aux crèches franciliennes sur quatre thématiques complémentaires : éducation à l'environnement, utilisation de produits non polluants, l'alimentation durable et la création de jardins pédagogiques.

La délégation Ile-de-France d'Uniformation souhaite renouveler cette offre en 2024 en conservant les mêmes thématiques. Cette offre sera proposée aux crèches franciliennes et devra leur permettre d'accompagner leurs salariés sur l'évolution des compétences en lien avec la transition écologique.

Cet appel d'offre a pour objet la conception et la réalisation de ces journées de formation à destination des employeurs de moins de 50 salariés à jours de leurs cotisations.

2. Cadre de l'appel d'offres

2.1 Obligations réglementaires

L'organisme de formation doit fournir, à tout moment, son n° de déclaration d'activité à jour (Article L6351-1 du Code du Travail) et avoir la capacité de fournir les justificatifs du versement de ses contributions sociales, fiscales et conventionnelles.

L'organisme de formation respecte la réglementation :

- Dispositions actuellement en vigueur dans le Code du Travail.
- Remise d'un certificat de réalisation à l'issue de la formation
- L'organisme de formation s'engage à être certifié « Qualiopi ». En application de l'article 6 de la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018, du décret n° 2021-1851 du 28 décembre 2021 ainsi que de l'article L. 6316-1 du Code du travail, la certification qualité est obligatoire pour tous les prestataires d'actions concourant au développement des compétences qui souhaitent accéder aux fonds publics et mutualisés. Conformément à ces dispositions, la certification de tous les organismes réalisant des actions concourant au développement des compétences est réalisée par un organisme tiers sur la base d'un référentiel national unique, leur permettant, dès l'obtention de la certification, de bénéficier de fonds publics ou mutualisés (financement par un opérateur de compétences, par la commission mentionnée à l'article L. 6323-17-6, par l'État, par les régions, par la Caisse des dépôts et consignations, par Pôle emploi ou par l'Agefiph).

L'organisme de formation doit impérativement être certifié QUALIOPi pour répondre à cet appel d'offre.

2.2 Moyens matériels

L'organisme de formation met à disposition les moyens adaptés à la formation et au public :

- Moyens technologiques adaptés aux modalités pédagogiques et au nombre de stagiaires
- Ressources documentaires accessibles

2.3 Moyens humains

L'organisme de formation mobilise les moyens nécessaires pour garantir le service attendu.

- Fonctions administratives
- Fonctions pédagogiques (équipe de formateurs qualifiés et expérimentés)
- Fonction d'accueil, de suivi et d'encadrement des stagiaires
- Fonction gestion des ressources humaines (maintien et développement des compétences des personnels)

2.4 Mise en œuvre de l'action de formation, suivi et évaluation de la prestation

Les formations se dérouleront à Paris ou en petite couronne francilienne.

En amont de la formation : L'organisme de formation vérifie l'adéquation entre les attentes des participants et les objectifs de la formation.

Evaluation à chaud : l'évaluation de l'action devra être réalisée par le biais d'un questionnaire d'évaluation en ligne.

Nombre de participants : le nombre minimum de participants pour le maintien de chaque session est fixé à 5 personnes, le maximum est fixé à 15 personnes afin de garantir aux stagiaires et au formateur une session la plus qualitative et confortable que possible.

Toute modification dans la réalisation de l'action prévue (changement d'intervenant, modification des contenus du programme ou des supports pédagogiques) devra être soumise à Uniformation pour validation avant la réalisation de la session.

Uniformation basera son évaluation de la prestation sur la réalité et la qualité des moyens matériels, humains et sur la capacité de l'organisme de formation à fournir une prestation de qualité constante tout au long de l'action.

Le prestataire devra être en mesure de fournir un certificat de réalisation à chaque participant.

2.5 Tarification

Les tarifs devront être exprimés en coût jour/groupe, en précisant le montant HT et TTC s'ils donnent lieu à facturation de TVA. Le montant de la prestation devra être détaillé et faire apparaître distinctement :

- Les frais d'animation,
- Les supports pédagogiques,
- Les autres frais éventuels (à préciser)
- La location de salle dans Paris obligatoirement, avec accès facile en transport en commun

Pour chacune des modalités et par jour (équivalent à 7 heures), le coût plancher est fixé à 1 200€ TTC et le coût maximum de la formation est fixé à 1800 € TTC.

En cas d'annulation d'une session de formation pour nombre insuffisant de participants (décision prise en lien avec Uniformation), la prestation ne pourra être facturée à Uniformation.

Toute modification de tarification par rapport à la proposition tarifaire initiale du prestataire en réponse à cet appel d'offre devra être signalée à Uniformation avant le démarrage de la session et validée par nos soins. Uniformation se réserve le droit d'annuler la session en cas de modification tarifaire intempestive et non justifiée.

2.6 Mode de gestion administrative

Un contrat de prestation de service sera passé entre Uniformation et l'organisme de formation retenu. La prestation sera financée par UNIFORMATION.

2.7 Mise en œuvre de la prestation

Uniformalion :

- Organise la promotion de la formation auprès de ses adhérents
- Fournit à l'organisme les documents **administratifs à utiliser à savoir :**
 - **Evaluation de l'organisme de formation**
 - **Evaluation des stagiaires**
 - **Synthèse des évaluations**
- Annule la session de formation en cas de sous-effectif le cas échéant, jusqu'à 10 jours avant la session de formation

L'organisme de formation :

- Assure le recensement des inscriptions
- Assure la gestion des inscriptions via la plateforme web privé Uniformalion.
- Assure la convocation des stagiaires, auprès des employeurs
- Respecte les procédures mises en place par Uniformalion notamment en ce qui concerne :
 - **La remise des supports pédagogiques,**
 - **La remise du certificat de réalisation à l'issue de l'action de formation,**
- Transmet le bilan de la formation réalisé par le formateur avec les pièces justificatives nécessaires au contrôle de la bonne exécution du contrat. Ces documents doivent parvenir à UNIFORMATION **au plus tard 3 semaines après la fin chaque session.**

Pour rappel, la prestation ne sera pas due en cas d'annulation de la formation pour nombre insuffisant de participants (en dessous de 5 participants). En dessous de 5 participants le jour de la formation, les coûts seront proratisés. Si toutes les obligations ont été respectées, Uniformalion procède à la mise en règlement de la prestation.

En répondant à l'appel d'offre, l'organisme de formation s'engage à respecter les conditions administratives de mise en œuvre des actions de formation.

3. Objet de la demande

L'année 2024 offre l'occasion à l'OPCO de déployer **ce parcours sous forme de catalogue de formation**, réservé aux adhérents de l'Île de France. Fort du succès du catalogue 2023, il a été décidé de renouveler l'offre proposée.

Il permettra de répondre directement à l'impact de la transition écologique sur les crèches franciliennes.

La formation devra être centrée sur les problématiques vécues et articuler apports théoriques, outillage méthodologique et partage de pratiques professionnelles.

La formation devra être dynamique et interactive, elle devra permettre aux participants de partager des connaissances, de générer des idées, d'initier une réflexion novatrice.

La période de formation doit être de septembre à décembre 2024.

Cet appel d'offre a pour objet la conception et la réalisation de ces journées de formation à destination des employeurs de moins de 50 salariés à jours de leurs cotisations.

- LOT N°1 : Eduquer à l'environnement dans la petite enfance
LOT N°2 : Création et animation d'un jardin pédagogique dans une crèche
LOT N°3 : Proposer une alimentation durable en crèche
LOT N°4 : Utiliser des produits non polluants en crèche

Chaque Lot doit faire l'objet d'une proposition détaillée (annexe 2).

- **Chaque lot s'organisera sur 1 journée maximum.**
- **Le candidat doit avoir la capacité de proposer une 2ème date en cas d'inscriptions trop nombreuses.**
- **Les propositions de formation doivent être proposées de préférence en présentiel.**
- **Il est possible de répondre à un seul, à plusieurs lots ou à l'intégralité des 4 lots.**

4 - Modalités de consultation - Critères de sélection du prestataire

4.1 Critères connaissance du secteur et compréhension des enjeux

- Connaissance du contexte socio-économique de la petite enfance
- Connaissance des évolutions liées à la transition écologique dans la petite enfance
- Connaissance du territoire de l'Île de France (partenaires, réseaux...)

4.2 Critères qualité

Acteur pédagogique, l'organisme de formation :

- Connaît les différentes modalités de formation, de certification et de validation des acquis de l'expérience
- Assure la qualification professionnelle et la formation continue du personnel en charge de l'animation des formations
- Organise les modalités d'évaluation des connaissances et des attentes des futurs participants afin de s'adapter à une éventuelle hétérogénéité des groupes (ex : taille des structures)
- Identifie les objectifs de la formation et son adaptation au public formé
- Prend en compte les appréciations rendues par les stagiaires

4.3 Clauses sociales

Les partenaires d'Uniformation doivent exposer brièvement les mesures prises en interne ou via leurs prestations pour favoriser :

- L'égalité homme/femme,
- Le développement durable,
- La démarche participative en économie sociale,
- L'intégration du handicap.

Les éléments suivants entreront dans l'évaluation de la proposition :

- Complétude du dossier de candidature, transmis dans les délais impartis,
- Respect du cahier des charges et de la trame de la réponse ;
- Expertise des intervenants en formation professionnelle continue (fournir le CV simplifié),
- Adaptation de la méthode pédagogique au public et aux besoins,
- Argumentation des choix pédagogiques,
- Capacité du candidat à proposer une 2^{ème} date
- Suivi administratif, documents pour la facturation conformes à la proposition tarifaire initiale et respects des montants accordés dans le contrat de prestation de service.

4.3 Conditions d'envoi des offres et calendrier

Le dossier de candidature sera à expédier :

- Par mail à : yantoine@uniformation.fr
- copie abarot@uniformation.fr

Votre dossier de candidature comprendra :

- ✓ Une fiche de présentation de votre organisme
- ✓ Les CV simplifiés du (des) formateur(s) / consultants / intervenants (annexe 1)
- ✓ Les Propositions pédagogiques et tarifaires détaillées **selon le modèle proposé par Uniformation** (cf. annexes 2)

Date limite de retour des réponses des prestataires : **03/05/2024 au plus tard.**

Réponse d'Uniformation par mail : **07/06/2024**

DETAIL DU CONTENU DES LOTS

Table des matières

LOT N°1 : EDUQUER A L'ENVIRONNEMENT DANS LA PETITE ENFANCE	9
LOT N°2 : CREATION ET ANIMATION D'UN JARDIN PEDAGOGIQUE DANS UNE CRECHE	10
LOT N°3 : PROPOSER UNE ALIMENTATION DURABLE EN CRECHE	11
LOT N°4 : UTILISER DES PRODUITS NON POLLUANTS EN CRECHE.....	12

LOT N°1 : Eduquer à l'environnement dans la petite enfance	
PUBLIC	Salariés de crèches
DUREE	1 journée (soit 7 heures)
OBJECTIFS recherchés	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser les professionnels de la petite enfance aux enjeux de la transition écologique, pour assurer le bien-être des enfants et des professionnels • Intégrer la transition écologique dans l'accueil des parents et des enfants • Proposer du matériel pédagogique respectueux de l'environnement • Intégrer la transition écologique dans le projet de la structure • Concevoir des activités adaptées aux enfants en lien avec la notion d'éducation à l'environnement
NB DE PARTICIPANTS	Groupe de 5 à 15 participants
PERIODE et LIEU	<p>A proposer par le prestataire, entre septembre et décembre 2024 (en dehors des jours fériés et congés)</p> <p>Locaux fournis par le prestataire, Paris – Proche couronne accessible en transport</p>
MODALITES DE GESTION DES INSCRIPTIONS	<p>Gestion des inscriptions par le prestataire</p> <p>L'organisme de formation gère les inscriptions, envoie les convocations et saisit les données des participants dans le système informatique</p>

LOT N°2 : Création et animation d'un jardin pédagogique dans une crèche	
PUBLIC	Salariés de crèches
DUREE	1 journée (soit 7 heures)
OBJECTIFS recherchés	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Connaître les spécificités du jardinage en crèche ▪ Mettre en place un jardin adapté au lieu et au public ▪ Sélectionner et entretenir des végétaux en fonction de son projet pédagogique ▪ Proposer des temps d'animation du jardin avec les enfants.
NB DE PARTICIPANTS	Groupe de 5 à 15 participants
PERIODE et LIEU	<p>A proposer par le prestataire, entre septembre et décembre 2024 (en dehors des jours fériés et congés)</p> <p>Locaux fournis par le prestataire, Paris – Proche couronne accessible en transport</p>
MODALITES DE GESTION DES INSCRIPTIONS	<p>Gestion des inscriptions par le prestataire</p> <p>L'organisme de formation gère les inscriptions, envoie les convocations et saisit les données des participants dans le système informatique</p>

LOT N°3 : Proposer une alimentation durable en crèche	
PUBLIC	Salariés de crèches
DUREE	1 journée (soit 7 heures)
OBJECTIFS recherchés	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Intégrer la notion environnementale dans ses choix alimentaires en lien avec son territoire, ses fournisseurs ▪ Améliorer la qualité alimentaire des repas ou collations proposées, tout en répondant aux besoins nutritionnels des enfants et jeunes enfants ▪ Utiliser de nouveaux aliments, alternatifs aux ingrédients les plus communs ▪ Mettre en œuvre des actions sur ce thème au sein de l'établissement (liant éducation à la santé, l'environnement, la citoyenneté...).
NB DE PARTICIPANTS	Groupe de 5 à 15 participants
PERIODE et LIEU	<p>A proposer par le prestataire, entre septembre et décembre 2024 (en dehors des jours fériés et congés)</p> <p>Locaux fournis par le prestataire, Paris – Proche couronne accessible en transport</p>
MODALITES DE GESTION DES INSCRIPTIONS	<p>Gestion des inscriptions par le prestataire</p> <p>L'organisme de formation gère les inscriptions, envoie les convocations et saisit les données des participants dans le système informatique</p>

LOT N°4 : Utiliser des produits non polluants en crèche	
PUBLIC	Salariés de crèches
DUREE	1 journée (soit 7 heures)
OBJECTIFS recherchés	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les produits et techniques respectueux de l’environnement et de la santé • Réaliser des produits d’entretien écologiques • Mettre en place le plan de nettoyage adapté à la structure
NB DE PARTICIPANTS	Groupe de 5 à 15 participants
PERIODE et LIEU	<p>A proposer par le prestataire, entre septembre et décembre 2024 (en dehors des jours fériés et congés)</p> <p>Locaux fournis par le prestataire, Paris – Proche couronne accessible en transport</p>
MODALITES DE GESTION DES INSCRIPTIONS	<p>Gestion des inscriptions par le prestataire</p> <p>L’organisme de formation gère les inscriptions, envoie les convocations et saisit les données des participants dans le système informatique</p>